



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 65

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-mail : [MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 20 Novembre 2014

### EDITO :

L'achat de la maison THOMAS en centre bourg répond à une ambition commune largement débattue en conseil municipal : ne pas laisser se détériorer les habitations, créer des lieux de vie, des espaces de rencontre ...

La première étape consistera en la démolition des bâtiments annexes, trop complexes et trop onéreux à rénover. Seul un ancien four sera conservé ; il identifiera le lieu à son activité passée : la boulangerie. Une placette sera aménagée pour favoriser la convivialité.

Le bâtiment principal sera quant à lui rénové en un local commercial (pour un restaurant préférentiellement) et en deux logements en duplex. Dans un futur plus ou moins proche, une bibliothèque pourrait trouver sa place en fond de jardin. Là encore, l'objectif est de favoriser la mixité et la rencontre dans un lieu animé. *En attendant, ce service a trouvé une place dans l'ancienne maternelle : le problème de l'accessibilité est ainsi résolu.*

Le financement de ces projets reste notre priorité : des sollicitations sont à formuler. Nous vous tiendrons informé du plan de financement définitif.

Mickaël CHEVALIER

### RESUME CONSEIL DU 8 Novembre :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Classement chemins ruraux en voies communales :** M. le Maire rappelle la dernière mise à jour du tableau des voies communales et inventaire des chemins ruraux réalisés en 2013. Suite au goudronnage de 2 chemins ruraux (CR 94 sur 125 m « Les Rouairies » et CR 378 sur 400 m « le Haut Boudélan »), après délibération, le CM décide de classer ces 2 chemins en voies communales ce qui fixera la longueur des voies communales à 78 515 m (+525 m) et celles des chemins ruraux à 156 135 m (-525 m).

**Aliénation de divers chemins ruraux et délaissés communaux :** M. le Maire expose au CM que des chemins ruraux ont perdu de leur utilité pour la circulation publique et que des riverains se sont portés acquéreurs. Après délibération, le CM décide d'engager des procédures d'aliénation et demande à la secrétaire de Mairie de constituer le dossier d'enquête publique.

**Régularisation de divers chemins ruraux :** M. le Maire rappelle au CM, que suite à la mise à jour du tableau de classement des voies et des chemins, il a été constaté des anomalies (chemins établis sur des terrains privés, chemins intégrés dans des parcelles privées, échanges réalisés sans régularisation du cadastre). Après délibération, le CM décide d'engager une procédure de régularisation.

**Manoir : devis peinture chambres second étage :** M. le Maire fait part au CM que les peintures de 4 chambres des combles du manoir sont abimées et il serait opportun de les refaire. Après délibération et étude des devis, le CM décide

de réaliser les travaux et retient la proposition de l'entreprise BERHAULT de Broons.

**Déplacement bibliothèque : autorisation signature bail avec l'ACCF :** M. le Maire rappelle le projet de déplacer la bibliothèque du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie dans les locaux de l'ancienne maternelle dont l'ACCF est propriétaire. Le CM autorise M. le Maire à signer un bail d'un loyer mensuel de 300,00 € qui prendra effet au 15 Novembre 2014.

**Travaux Vitraux Eglise : choix de l'entreprise :** M. le Maire rappelle au CM la consultation d'entreprises pour restaurer les vitraux et expose le compte rendu des 2 réunions de la commission d'appel d'offres. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et retient le devis de l'entreprise LUMIVITRAIL (15 616,80 € HT).

**Achat de bien à transformer : Maison THOMAS : autorisation signature :** M. le Maire rappelle au CM la délibération du 8 Juillet 2014 au cours de laquelle il avait été décidé de transformer la maison THOMAS en restaurant au RDC et en appartements à l'étage ; informe l'assemblée que le prix d'achat négocié est de 65 000 € hors frais et présente l'état d'avancement du projet. Après délibération, le CM décide d'acheter ce bien et autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat auprès de l'office Notarial de Caulnes.

**Futur restaurant et logements : autorisation dépôt permis de construire :** M. le maire présente au CM le dossier du permis de construire pour la transformation de la maison THOMAS en restaurant au RDC et logements à l'étage (concernant le projet de la construction de la bibliothèque, il sera vu ultérieurement). Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer et signer le permis de construire.

**Futur restaurant et logements : demandes subventions :** M. le Maire présente au CM l'estimation financière des travaux à réaliser, soit un montant de 343 840 € HT. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à élaborer le plan de financement et à déposer un dossier de demandes de subventions susceptibles d'être attribuées pour ce projet.

**Futur restaurant et logements : Mission SPS : choix du coordinateur de sécurité :** Dans le cadre du suivi des travaux du futur restaurant et logements, il donne lieu de faire appel à un coordinateur SPS. M. le Maire présente les différents devis et après délibération, le CM décide de retenir la proposition de SCOPI (Société de Coordination et Pilotage) d'YFFINIAC et autorise M. le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à ce projet.

**Cimetière : adoption règlement intérieur :** M. le Maire présente au CM le projet de règlement intérieur du cimetière communal, columbarium, cavurnes. Après délibération, le CM adopte le règlement intérieur tel qu'il est présenté. Il peut être consulté à la mairie.

**Modification et précision de la délibération N° 2014-09-08 : lotissement Domaine de l'Étang Tranche 1 :**

**Fixation des prix de vente des lots :** M. le Maire fait part au CM qu'à la demande de l'office Notarial de Caulnes, en

cas d'empêchement du Notaire désigné, il y a lieu de modifier le nom du Notaire M<sup>e</sup> LEPINE par Office Notarial de Caulnes. Après délibération, le CM accepte cette modification.

### **PELE – MELE :**

Ma ruche : Je la déclare !! La localisation des ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Les apiculteurs amateurs comme professionnels doivent obligatoirement faire la déclaration de leur rucher chaque année.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>

### **DATES A RETENIR :**

#### **Permanences :**

**Maire :** mardi et vendredi après-midi et le samedi de 9H00 à 12H00

**Permanence des adjoints** sur rendez vous.

**Conseiller général :** sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

#### **Festivités / Vie des associations d'octobre et novembre**

Samedi 29 novembre : Buffet Familles Rurales

Vendredi 5 décembre : Belote Club du Bon Accueil Téléthon

Samedi 6 décembre : Téléthon

Samedi 13 décembre : Fest Noz Nicolail

Dimanche 14 décembre : Marché de Noël ECCAP

#### **Dans Le Canton**

Mardi 25 novembre à 20 h 30 assemblée des GARS DE LA RANCE à Cauines

#### **Messes :**

Dimanche 23 novembre à 10 h 30 à St Jouan de l'Isle (messe des familles)

Mercredi 24 décembre à 19 h 00 à Cauines (veillée de Noël)

Jeudi 25 décembre à 10 h 30 à Bénin

#### **Football :**

##### ***A l'extérieur***

30 novembre à 13 h 00 : Merdrignac CS (2)

14 décembre à 13 h 00 : Plénée Jugon EA (2)

##### ***A domicile***

23 novembre à 15 h 00 : Broons – Trémur AS (2)

7 décembre à 15 h 00 : Plessala US (2)

**Prochaine réunion des adjoints :** samedi 22 novembre

**Prochaine réunion de conseil :** mardi 9 décembre à 20H00

## **TELETHON / Relais des 10 clochers Vendredi 5 et Samedi 6 Animations à PLUMAUGAT**

### **Vendredi 5 :**

***A 14H00 : Concours de belote organisé par le Club du Bon Accueil à la salle des fêtes***

### **Samedi 6 :**

***A la caserne toute la journée : lavage de voiture par les pompiers***

***A la salle des fêtes :***

***A 11h00 : Chorale des enfants de l'école Sacrée Cœur.***

***A 11h50 : Arrivée des cyclos accueillis par la fanfare.***

***Sur place : Buvette / crêpes / café / chocolat (par le comité des fêtes).***

***Soir : repas à la salle des fêtes de ROUILLAC (13€)(en vente au VIVECO)***

## **MARCHE de NOEL**

Dimanche 14 décembre  
De 10H00 à 17H00

### **Salle des Fêtes**

Avec la participation de nombreux  
exposants

*Organisation : Entente Cordiale des  
Commerçants et Artisans de Plumaugat*